

# ACTION URGENTE

## RECOURS CONTRE LA REMISE EN LIBERTE DE MARIA TERESA RIVERA

**Le procureur général du Salvador a déposé un recours contre la décision de justice ordonnant la libération de María Teresa Rivera.**

Le 21 juin, **María Teresa Rivera** a appris que le bureau du procureur général avait déposé un recours contre la décision de justice en date du 20 mai ordonnant sa remise en liberté au motif qu'il n'existait pas suffisamment d'éléments de preuve pour confirmer les charges retenues contre elle. Elle purgeait une peine de 40 ans d'emprisonnement pour « homicide avec circonstances aggravantes » pour avoir fait une fausse couche.

Amnesty International est en relation avec les avocats de María Teresa Rivera et avec des partenaires sur place pour décider des prochaines actions à entreprendre afin qu'elle ne soit pas renvoyée en prison.

**Merci à toutes les personnes qui ont envoyé des appels. Aucune action complémentaire n'est requise de la part du réseau Actions urgentes.**

Ceci est la première mise à jour de l'AU 127/16. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/amr29/4106/2016/fr/>

Nom : María Teresa Rivera  
Femme

Informations complémentaires sur l'AU 127/16, AMR 29/4307/2016, Salvador, 1 juillet 2016

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**

